

votre Département

96 # mai 2019

MAG



ENFANCE
NOTRE PRIORITÉ!
JEUNESSE



TARN-ET-GARONNE

4 # L'ESSENTIEL DU BUDGET 2019

8 # PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

12 # AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

14 # CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

16 # ASSISTANT FAMILIAL

18 # ÉDUCATION

25 # MISSION LOCALE

26 # LES SAPEURS-POMPIERS FORMENT LA JEUNESSE

26 # AIDES DE L'ASSURANCE MALADIE POUR LES PERSONNES ÂGÉES



Mai 2019 - Numéro 96
Publication du conseil départemental de Tarn-et-Garonne
Hôtel du Département
100 boulevard Hubert Gouze
82013 Montauban cedex
Tél. : 05 63 91 82 00
ISSN : 2553-8659 (en ligne)
ISSN : 2553-4408 (imprimé)



Directeur de publication : M.-J. Mauriège
Rédaction : direction de la communication en collaboration avec les directions et services du Département
Conception graphique et mise en page : direction de la communication
Photos : J.-M. Maume / iStock (sauf mention)
Impression : Léonce Deprez



facebook: departement.tarnetgaronne
twitter: @tarnetgaronne82
instagram: @tarnetgaronne_dpt

Ce magazine est disponible en version sonore réalisée par l'Association des donneurs de voix
Bibliothèque sonore Claude Laplace
20, avenue Jean Jaurès - BP 162
82000 Montauban
Tel. : 05 63 63 89 42



L'ENFANCE ET LA JEUNESSE :

UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR

Soucieux d'utiliser au mieux les deniers publics, le Conseil départemental s'attache depuis 2015 à optimiser sa gestion. Chacun pourra le constater à la lecture de ce numéro, le budget 2019, sain, responsable et ambitieux, traduit cette orientation.

Parmi les missions qui peuvent ainsi être financées, la jeunesse occupe une place prépondérante. En effet, entre leur naissance et l'entrée dans l'âge adulte, rares sont les Tarn-et-Garonnais qui n'ont pas bénéficié des politiques départementales. Conscient que cette période de la vie est déterminante car s'y jouent, pour une grande part, l'épanouissement et l'émancipation de chacun, le Conseil départemental entend tout mettre en œuvre pour protéger, accompagner et former les enfants de la naissance à la majorité.

Les choix opérés témoignent de cet engagement.

Ainsi, dans le domaine éducatif, le Département consacre un budget par habitant supérieur à la moyenne nationale aux investissements dans les collèges et à leur fonctionnement. Ces moyens conséquents lui permettent, par exemple, de figurer au 1^{er} rang en Occitanie pour l'équipement des établissements scolaires en outils numériques et de réaliser le collège de Verdun-sur-Garonne, livré en 2020, ainsi que le gymnase du collège Azaña, qui ouvrira ses portes à la rentrée 2019. De même, en 2018, a été prise la décision de revaloriser de 20 % les subventions aux séjours en classe de découverte pour toutes les familles.

Dans le domaine social, le Département veille à apporter constamment les réponses appropriées à l'évolution des besoins, tout particulièrement en ce qui concerne l'aide à l'enfance en difficulté. Face à l'accroissement du nombre d'enfants placés, la collectivité n'hésite pas à augmenter substantiellement les ressources allouées à leur accueil par les assistants familiaux (familles d'accueil). 2,3 M€ sont aussi consacrés à la construction, qui vient de débuter, d'un nouveau siège pour le Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF), plus fonctionnel et mieux adapté que les locaux actuels à la prise en charge des situations d'urgence. Plus généralement, les familles avec enfants comptent parmi les premiers destinataires des actions d'inclusion sociale, qui seront d'ailleurs renforcées dans le cadre du pacte de solidarité prochainement conclu avec l'État.

Préparer l'avenir suppose d'investir dans la jeunesse. Comme le montre le présent magazine, c'est bien ce à quoi s'emploie le Conseil départemental.

Christian ASTRUC
Président du Conseil départemental

L'ESSENTIEL DU BUDGET 2019

Le Conseil départemental assume en premier lieu ses missions de solidarité tout en poursuivant ses investissements pour l'avenir des Tarn-et-Garonnais.

SOCIAL / SOLIDARITÉ

187,9 M€ dont
Personnes âgées 42,58 M€
Insertion sociale (RSA...) 45,47 M€
Personnes handicapées 44,5 M€
Famille et enfance 33,7 M€
Prévention médico-sociale 5,7 M€

ÉDUCATION

42,84 M€ dont
Collèges 31,8 M€
Écoles 2,1 M€
Centre universitaire 7,5 M€
Transports adaptés 1,1 M€

CULTURE, JEUNESSE, SPORTS, VIE SOCIALE

16,06 M€ dont
Sports, jeunesse et loisirs 4,20 M€
Médiathèque / Archives 8,82 M€
Activités artistiques 1,9 M€
Patrimoine 1,03 M€

**SÉCURITÉ,
POMPIERS
8,24 M€**

DÉVELOPPEMENT, AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT

21,41 M€ dont
Développement rural 6,32 M€
Logement 6,01 M€
Tourisme 2,07 M€
Laboratoire vétérinaire 1,41 M€
Aménagement numérique 1,05 M€
Environnement 1,74 M€

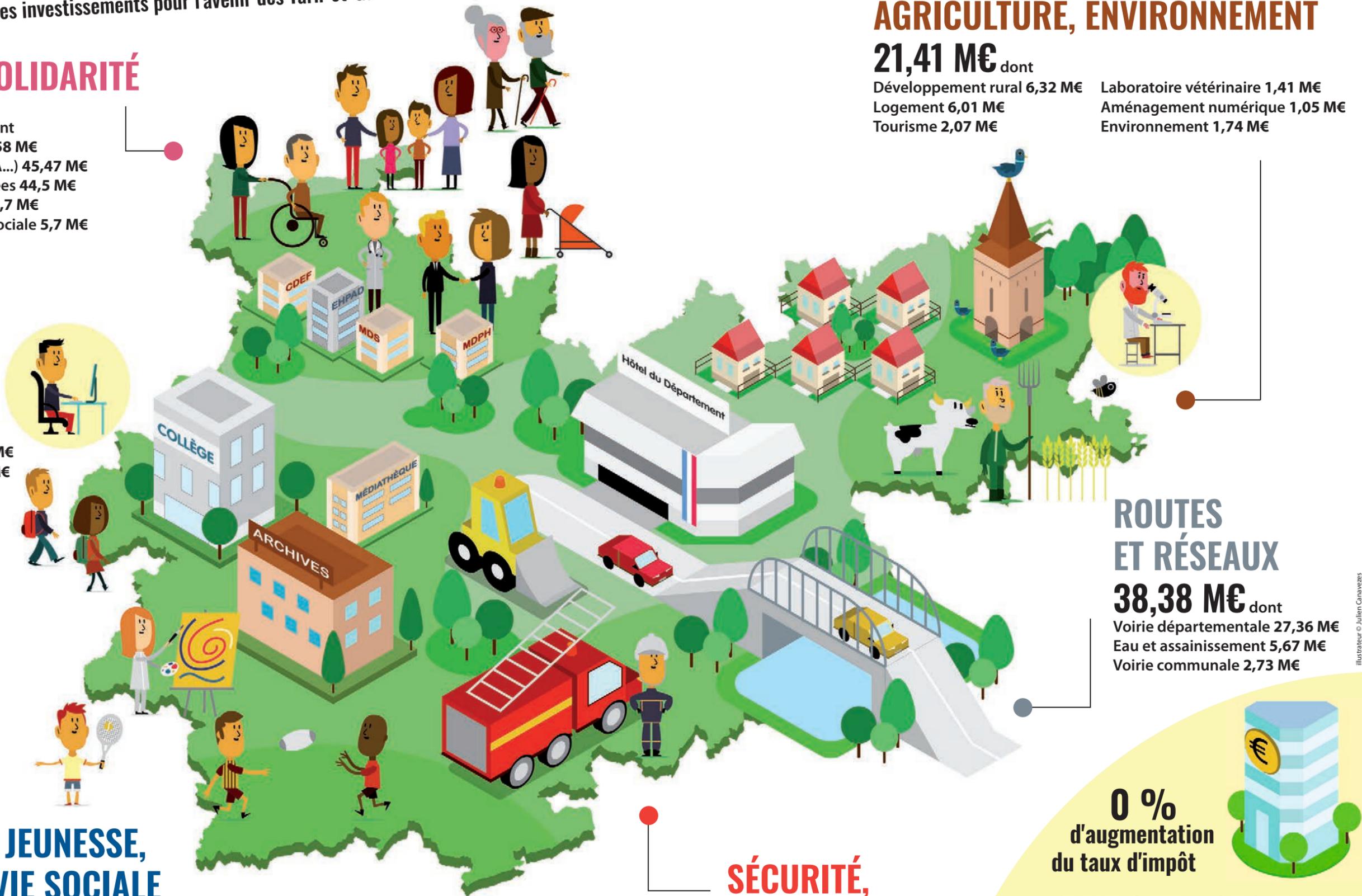
ROUTES ET RÉSEAUX

38,38 M€ dont
Voirie départementale 27,36 M€
Eau et assainissement 5,67 M€
Voirie communale 2,73 M€

0 %
d'augmentation
du taux d'impôt

**BUDGET : 378,7
MILLIONS D'EUROS**

dont **105,9 M€ d'INVESTISSEMENT**
Baisse de la dette de près de 7 M€
de 2015 à 2019.





CONSEIL DÉPARTEMENTAL

STABILITÉ DES IMPÔTS, DÉSENDETTEMENT ET HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENTS

Le 3 avril dernier, se tenait la séance plénière du Conseil départemental consacrée à l'examen du budget primitif pour 2019. Autorisant l'ensemble des recettes et des dépenses de l'exercice, cet acte traduit les orientations arrêtées par les élus et dessine ainsi la politique menée. Adopté à la majorité de 17 voix (6 abstentions et 7 contre), le budget s'élève cette année à 378,78 millions d'euros en mouvements réels, restes à réaliser compris.

RECETTES : STABILITÉ DES IMPÔTS COMME DES DOTATIONS

Comme depuis le début du mandat, le Conseil départemental a maintenu inchangé à 28,93 % le taux de taxe foncière sur la propriété bâtie, le seul dont il conserve la maîtrise. Cet effort est à souligner dans un contexte où beaucoup de départements se sont résignés à augmenter leur taux (+ 12 % en moyenne en 7 ans au niveau national), du fait notamment des baisses massives de dotations de l'État qu'ils ont subies lors des exercices 2014-2017. Pour le Tarn-et-Garonne, cette baisse des dotations représente un manque à gagner qui s'élève à environ 10 millions d'euros, alors même que l'équation financière y est rendue d'autant plus difficile que la dette héritée du passé est l'une des plus importantes de France en euros par habitant, générant 22 millions d'euros de dépenses pour le remboursement du capital et le paiement des intérêts.

DÉSENDETTEMENT : UNE DYNAMIQUE QUI S'ACCÉLÈRE

Le volume d'emprunt décidé pour 2019, de 13 millions d'euros, inférieur au capital remboursé, permet d'accélérer la dynamique de désendettement initiée en 2015. De 208,4 millions d'euros en 2014, l'encours s'établira à 201,6 millions d'euros fin 2019, en baisse de près de 7 millions d'euros depuis le début du mandat.

DÉPENSES : UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENTS PERMIS PAR LA MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Comme les années précédentes, une attention toute particulière sera accordée à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, dont l'évolution devra être contenue à 1,2 % en application du pacte financier signé avec l'État. L'optimisation des charges à caractère général, inscrites en baisse de 7,44 %, contribuera à la réalisation de cet objectif. Cette gestion rigoureuse permet d'assurer un niveau d'investissements très significatif répondant aux besoins des Tarn-et-Garonnais.

Les dépenses réelles d'équipements (hors remboursement du capital de la dette) dépasseront en effet les 40 millions d'euros par an en moyenne sur la durée du mandat. Peuvent être ainsi financés de multiples projets d'envergure, aux effets souvent structurants pour le développement du territoire dont notamment le collège de Verdun, le gymnase du collège Azaña, l'extension et la restructuration du centre universitaire, un vaste programme de renouvellement des équipements et infrastructures informatiques des collèges, les améliorations apportées à la base de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave, la construction d'un nouveau Centre départemental de l'enfance et de la famille, le plan de rénovation

de l'ensemble des casernes de pompiers, le soutien aux réhabilitations des EPHAD de Castelsarrasin et Montauban, la réhabilitation de la médiathèque et des archives départementales, le déploiement de la fibre optique par Tarn-et-Garonne numérique, la valorisation de la pente d'eau de Montech et, bien sûr, un important programme de voirie (15,35 millions d'euros inscrits pour 2019). S'y ajoutent, pour près de 18 millions d'euros par an, les centaines d'opérations portées par les communes que le Département soutient au titre de la solidarité territoriale.

Ce budget 2019 s'avère donc SAIN, RESPONSABLE ET AMBITIEUX.

LE DÉPARTEMENT LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE

L'accès aux soins est une préoccupation grandissante en Tarn-et-Garonne. Avec 215 médecins généralistes sur le territoire, la densité médicale est relativement faible (0,84 médecin pour 1 000 habitants) et inférieure aux moyennes nationale (0,9) et régionale (1,4). Le Département a donc décidé de lancer une politique nouvelle et volontariste pour attirer et conserver de jeunes médecins en Tarn-et-Garonne. Tout d'abord, une politique d'accueil des internes en médecine générale en créant un « point information » destiné à faciliter la vie quotidienne des internes stagiaires et des remplaçants en médecine générale qui viennent exercer en Tarn-et-Garonne. Dans le même ordre d'idée, la mise en place d'actions de communication et de promotion auprès des internes pour leur faire connaître les intérêts, les atouts et les attraits de notre département. Le deuxième point, c'est la mise en place d'un dispositif départemental pour la création d'hébergements destinés aux professionnels de santé. Le Département va soutenir financièrement, à hauteur de 30 % du montant des travaux, les communes ou les groupements de communes qui vont créer des hébergements pour les internes stagiaires, les médecins remplaçants et les autres étudiants de santé. Ces logements seraient des structures d'hébergement collectives permettant à plusieurs personnes en formation médicale de partager une vie commune pendant la durée du stage. Ainsi, les étudiants ne seraient plus isolés, y compris en milieu rural, ce qui est souvent un frein à leur adaptation. On le voit, le Département met tout en œuvre, dans la limite de ses compétences, pour lutter contre la désertification médicale sur son territoire.



35 PLACES SUPPLÉMENTAIRES DANS LES EHPAD TARN-ET-GARONNAIS

Le 13 mars 2018, le Conseil départemental a adopté le schéma départemental gérontologique, document prospectif élaboré sur la base d'un diagnostic approfondi des besoins qui planifie et structure la politique de la collectivité en matière de prise en charge des personnes âgées pour les 5 ans à venir. C'est en application de ce schéma que, lors de la séance consacrée à l'examen du budget primitif 2019, le Conseil départemental a attribué :

- ☑ une subvention de 305 000 € pour l'extension de 11 places et la restructuration de l'EHPAD "Résidence du lac" à Lafrançaise,
 - ☑ une subvention de 305 000 € pour l'extension de 12 places de l'EHPAD "Les chênes verts" à Villebrumier en vue de la création d'une unité protégée,
 - ☑ une subvention de 305 000 € pour l'extension de 12 places de l'EHPAD "Résidence Pagomal" à Montbetton en vue de la création d'une unité protégée pour résidents atteints de maladies neurocognitives,
 - ☑ une subvention de 305 000 € pour la construction d'un bâtiment neuf, permettant de transformer 30 places en chambres doubles en autant de places en chambres simples, au sein de l'EHPAD "Résidence mutualiste Notre-Dame" à Beaumont-de-Lomagne.
- Lors de la même session, près de 53 000 € ont été également alloués aux EHPAD "Résidence de l'abbaye" à Saint-Antonin-Noble-Val et de Beaumont-de-Lomagne pour la réalisation de travaux de mise aux normes.

TOUJOURS AUX CÔTÉS DES AGRICULTEURS

Le champ d'action du Conseil départemental s'est réduit mais, grâce à la signature d'une convention avec la Région, le Département peut continuer à soutenir l'investissement dans les exploitations agricoles ainsi que les actions de promotion. C'est dans ce cadre que s'inscrivent deux mesures nouvelles, adoptées lors de la séance plénière du 3 avril :

- ☑ une aide à la création, à la modernisation ou à la mise aux normes de stands de vente directe. Le Département entend grâce à ce dispositif inciter les agriculteurs à commercialiser eux-mêmes leur production, source de plus-values non négligeables, et permettre dans le même temps aux consommateurs d'accéder à des produits locaux de qualité. La mesure permettra de soutenir les investissements d'un montant inférieur à 5 000 €.
- ☑ une aide à la création de plaquettes promotionnelles. Cette mesure vient en complément de la précédente et s'adresse aux producteurs qui pratiquent la vente directe. Il s'agira d'aider les exploitants pour l'édition de plaquettes promotionnelles, pour des investissements compris entre 200 et 1 500 €, destinées à valoriser leurs productions.



PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

LE COUPLE MÈRE-ENFANT AU CENTRE DE TOUTES LES ATTENTIONS

L'enfance est une richesse, l'enfant est un trésor. Pour les préserver et les protéger l'une et l'autre, la PMI (Protection maternelle et infantile) a été créée au sortir de la seconde guerre mondiale, à un moment où les enfants étaient encore plus précieux que précédemment et où il était indispensable de leur accorder une attention toute particulière.

Devenu depuis un service départemental, entité à part entière du Pôle solidarités humaines, la PMI assure une mission de prévention et de protection, régie par le code de la santé publique, auprès des enfants de moins de 6 ans et de leur maman. Elle est accessible à tous ceux qui le désirent ou qui en ont besoin sur l'ensemble du territoire départemental.

DES MISSIONS MULTIPLES

Toutes les femmes enceintes reçoivent une invitation pour une consultation ou une visite à domicile avec une sage-femme. En Tarn-et-Garonne, environ 25 % des futures mères profitent de ce service. Après la naissance, pour les bébés de moins d'un mois, toutes les mamans et/ou les papas peuvent bénéficier de la visite à domicile d'une puéricultrice. Puis, bien sûr, ce sont dans les Maisons des solidarités (MDS) que des consultations peuvent avoir lieu, jusqu'aux six ans de

l'enfant, avec l'ensemble des professionnels, médecins, puéricultrices, psychologues, où toute la richesse de l'équipe pluridisciplinaire de la PMI permet de prendre en compte l'ensemble des problématiques rencontrées. C'est là aussi que des animatrices de salles d'attente, qui sont des éducatrices de jeunes enfants, peuvent parfois repérer des difficultés, notamment dans la relation mère-enfant. Des ateliers de massage pour bébés sont d'ailleurs organisés dans certaines MDS pour faciliter cette relation et l'encourager.

À cette occasion, toujours en présence d'un parent, 90 % des enfants du département sont examinés, et cela permet de détecter d'éventuels problèmes d'audition, de vue, en lien avec le langage ou le développement psychomoteur.

Au travers de ses différentes actions, la PMI assure une véritable mission de prévention, notamment lorsqu'il s'agit de vacciner les enfants, mais elle assure également,

La PMI intervient au sein des écoles maternelles afin de réaliser un bilan de santé des enfants entre 3 et 4 ans.

comme son nom l'indique, une mission de protection de l'enfance lorsque celle-ci est en danger. Lorsqu'il y a des suspicions de négligence ou de maltraitance, ce sont les équipes de la PMI qui sont amenées à intervenir avec les personnels de la cellule départementale de protection de l'enfance, parfois dans l'urgence, au sein des familles afin de trouver des solutions permettant d'assurer la sécurité et le bon développement des enfants. Des missions très délicates qui requièrent du tact, de la sensibilité et une grande finesse d'analyse. Enfin, c'est la PMI qui est chargée d'accorder les agréments d'ouverture mais aussi le suivi et le contrôle de toutes les structures, individuelles ou collectives qui accueillent de jeunes enfants ; cela concerne aussi bien les assistant(e)s maternel(le)s que les maisons d'assistant(e)s maternel(le)s, les crèches, les micro-crèches... Là aussi, il s'agit d'une mission particulièrement importante qui engage fortement la responsabilité des professionnels de la PMI.



Enfin, les professionnels de la PMI interviennent dans le cadre du Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) dont on trouve des antennes à l'hôpital de Montauban et à la Maison des solidarités de Caussade. Dans ces lieux, les jeunes peuvent bénéficier de consultations gratuites et d'informations notamment sur la sexualité, la vie de couple, la contraception ou encore l'IVG.



Le service départemental de PMI est chargé de la protection et de la promotion de la santé des mères et des enfants. Le Département consacre chaque année à la PMI un budget de plus de 4 M€.

ENFANCE
NOTRE PRIORITÉ
JEUNESSE

AMANDINE LEFEUVRE
MÉDECIN DE PMI

AU SERVICE DES POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES

Les équipes pluridisciplinaires de la PMI (Protection maternelle et infantile) sont constituées de médecins, de puéricultrices, de sages-femmes et de psychologues qui interviennent conjointement, séparément ou en lien les uns avec les autres, en fonction des circonstances. Pour comprendre les missions de ces professionnels, nous avons rencontré le Docteur Amandine Lefeuve qui exerce au sein de la Maison des solidarités (MDS) de Moissac et dans le secteur environnant.

■ **Qu'est-ce qui vous a conduit jusqu'à la PMI de Tarn-et-Garonne ?**

Amandine Lefeuve : « J'ai intégré la PMI en 2013, lorsque je suis arrivée dans le département. Auparavant, j'exerçais comme médecin généraliste en Bretagne. Mais, lors de mes études, j'avais fait un stage en PMI et validé un Diplôme universitaire de médecine préventive de l'enfant. Ce sont des expériences que j'avais appréciées, notamment pour le contact que l'on a avec les enfants les plus défavorisés. »

■ **Mais le métier est-il sensiblement différent ?**

« C'est différent dans le sens où on travaille en équipe, avec d'autres professionnels de santé qui sont également en lien avec la famille concernée et où justement on est plus dans la prise en charge globale que dans l'acte médical isolé. D'ailleurs, mon métier aujourd'hui, c'est essentiellement de la prévention médicale et éducative. Mon quotidien c'est davantage le dépistage et le suivi des maladies chroniques ainsi que des retards ou troubles de développement, que le traitement de la maladie aiguë. L'autre particularité, c'est que l'on va à la rencontre, on va chercher les personnes qui sont les plus vulnérables, celles qui sont dans la précarité, et dont on sait qu'elles ont besoin de nous. »

■ **Quelles sont vos missions ?**

« Il y a les consultations pour les enfants de la naissance à 6 ans que l'on donne en Maisons départementales des solidarités. Ce sont des rendez-vous de suivi du développement de l'enfant au cours desquels je fais les examens de santé et les vaccinations obligatoires. Je réalise aussi les vaccinations contre la tuberculose pour les enfants de moins de 6 ans pour qui le BCG est recommandé. Ensuite, il y a le suivi médical des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance avec obligation de les voir dans les 2 mois suivant le placement, puis une fois par an au minimum. On procède également aux examens médicaux et aux bilans de santé en écoles maternelles comprenant le dépistage des troubles visuels, auditifs, du langage, du développement. Par ailleurs, pour accorder les agréments et pour le contrôle et le suivi des structures, nous visitons tous les centres

qui accueillent les enfants de moins de 6 ans (crèches, maisons d'assistantes maternelles, centres de loisirs...). Il y a également les Projets d'accueil individualisé (PAI) à mettre en place dans les petites et moyennes sections des maternelles pour les enfants souffrant de maladies chroniques ou d'allergies alimentaires. Il faut expliquer aux enseignants et aux Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) les conduites à tenir avec ces enfants. Je participe à des réunions de coordination avec les professionnels de santé, sociaux, éducatifs, les structures d'accueil petite enfance ou les écoles maternelles. Le service de PMI est chargé d'établir des statistiques de santé publique qui remontent au niveau national. Beaucoup de choses à faire... Prochainement nous allons ouvrir dans les locaux de l'hôpital de Moissac une consultation pour le Centre de planification et éducation familiale (CPEF) avec un médecin ou une sage-femme et une conseillère conjugale. Actuellement assurée uniquement à Montauban et Caussade, c'est une mission de la PMI qui s'adresse aux jeunes jusqu'à leurs 25 ans. »

■ **Des missions de proximité qui ont donc toute leur importance...**

« Oui, d'autant plus que, très souvent, les patients que nous rencontrons lors des consultations n'ont pas de médecin traitant du fait de la démographie des médecins généralistes sur le territoire de Moissac où j'exerce. C'est en grande partie une population immigrée, avec laquelle se pose souvent le problème de la barrière de la langue. Cela génère forcément des difficultés mais il est heureux que nous puissions voir ces patients dans le cadre de la PMI sinon personne ne les verrait et cela créerait d'autres problèmes, plus tard, peut-être trop tard... »

EN 2018, LA PMI EN TARN-ET-GARONNE C'EST...

sur **2 823** avis de grossesse
897 femmes vues en visite ou en consultation

sur **2 644** naissances
534 nés dans l'année vus en consultation ;
237 enfants de moins de 1 mois vus par un médecin
et 782 enfants de moins de 1 mois vus par
une puéricultrice lors d'une visite à domicile

2 677 bilans de santé
effectués en école maternelle

115 enfants de moins de 6 ans vus
dans le cadre d'une information préoccupante

3 757 visites à domicile effectuées
par les puéricultrices

271 familles rencontrées
par les psychologues

616 consultations au Centre de planification
et d'éducation familiale (CPEF) de Montauban,
dont 229 mineurs

Sources : PMI 82 - 2018



AIDE SOCIALE À L'ENFANCE

LE SERVICE ENFANCE FAMILLE PRÉVIENT ET PROTÈGE

Le Service enfance et famille est un service du Conseil départemental qui, comme son nom l'indique, s'adresse en tout premier lieu aux enfants en difficulté mais aussi à leur famille. Des difficultés qui peuvent être de différentes natures : sociales, matérielles, éducatives, et qui n'appelleront pas les mêmes réponses ni les mêmes actions.

Les missions de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) s'articulent autour de deux grands thèmes, la **prévention** et la **protection**, mais ne sont pas les seuls.

S'agissant de la prévention : apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique tant aux mineurs qu'à leur famille confrontés à des difficultés risquant de mettre en danger la santé, la sécurité, la moralité de ces mineurs ou de compromettre gravement leur éducation ou leur développement physique, affectif, intellectuel et social ; recueillir et traiter des informations préoccupantes relatives aux mineurs dont la santé, la sécurité, la moralité sont en danger ou risquent de l'être ou dont l'éducation ou le développement sont compromis ou risquent de l'être ; mener des actions de prévention des situations de danger à l'égard des mineurs.

S'agissant de la protection : pourvoir à l'ensemble des besoins des mineurs confiés au service et veiller à leur orientation en collaboration avec leur famille ou leur

représentant légal ; veiller à la stabilité du parcours de l'enfant confié et à l'adaptation de son statut sur le long terme ; contrôler les personnes physiques ou morales à qui sont confiés des mineurs, en vue de s'assurer des conditions matérielles et morales de leur placement ; mener en urgence des actions de protection en faveur des mineurs en danger. Au sein de l'ASE, la Cellule départementale de protection de l'enfance (CDPE) occupe une place phare. Deux **numéros gratuits** « enfance en danger » permettent d'activer la cellule :

■ un N° départemental **0 800 00 82 82** Service & appel gratuits

■ un N° national **119** Appel gratuit



Les agents de la CDPE traitent ce que l'on appelle des « informations préoccupantes » et qui vont notamment nécessiter des évaluations réalisées par les agents médico-sociaux du Pôle solidarités humaines. Au terme de ces évaluations, des orientations d'accompagnement et de soutien parental peuvent être proposées, grâce à l'intervention des professionnels exerçant sur les Maisons départementales des solidarités : service social, protection maternelle et infantile, aide éducative à domicile, intervention des psychologues. Dans des situations nécessitant une décision judiciaire, le Procureur de la République peut être saisi et a le pouvoir de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris le placement du mineur, dans l'urgence selon le cas. Sur la question du placement, on peut constater une augmentation de 65 % de jeunes confiés à l'ASE entre 2009 et 2015.

L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE C'EST

587 mineurs pris en charge au 1^{er} janvier 2019 dont

75 % placés chez des assistants familiaux

19 % placés en établissements

L'AIDE ÉDUCATIVE À DOMICILE (AED) UNE MESURE POUR AIDER LES FAMILLES EN DIFFICULTÉ

Lorsque des parents rencontrent d'importantes difficultés éducatives avec leur enfant mineur, ou lorsque des difficultés relationnelles entre les parents et leur enfant perturbent gravement l'équilibre et le fonctionnement de la famille, les services sociaux proposent voire imposent la mise en place d'une Aide éducative à domicile (AED) qui donnera lieu à la signature d'un contrat entre la famille et le Conseil départemental. Celle-ci sera conduite par un éducateur spécialisé du service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) qui va intervenir dans différents domaines : en aidant l'enfant et ses parents à exprimer leurs difficultés et leurs souffrances et à faire une analyse de la situation ; en aidant les parents à adopter un comportement éducatif approprié et à s'impliquer dans le suivi de la scolarité de leur enfant ; en facilitant la communication jeune/parents et école/famille. Une AED est conclue pour une durée de 6 mois et peut-être renouvelée dans la limite de 18 mois maximum. Bien entendu, les parents ne sont jamais obligés d'accepter une proposition d'AED mais si, malgré la gravité de la situation de l'enfant, ils maintiennent leur refus de bénéficier d'un soutien éducatif, l'ASE peut envisager de saisir la justice pour que soit mise en place une mesure éducative judiciaire.

L'AIDE ÉDUCATIVE À DOMICILE C'EST

+ de 300 familles accompagnées en 2018

14 éducateurs spécialisés





CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

POUR RÉPONDRE AUX URGENCES

Parfois, lorsque des enfants (entre 6 et 18 ans), des jeunes majeurs de moins de 21 ans ou des familles avec enfants sont en très grande difficulté, il faut pouvoir agir dans l'urgence et avoir la capacité de leur proposer des réponses voire un hébergement. C'est la mission principale du CDEF (Centre départemental de l'enfance et de la famille), un établissement social placé sous l'autorité administrative et budgétaire du Conseil départemental et de son Président.

À la fin des années 50, des foyers destinés à recueillir les enfants de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) sont créés dans tous les départements ; à Montauban il est rattaché au centre hospitalier et prend le nom de Foyer de l'enfance. Transféré au Département au début des années 80, le Foyer départemental de l'enfance a considérablement évolué :

- en 1983, la capacité d'accueil était de 20 places, elle est aujourd'hui établie à 31 places, cumulant collectif et individuel,
- de nouveaux services, sans hébergement, ont été créés pour répondre à de nouvelles demandes,
- en 2020 ce sera le grand déménagement de la direction et des services sans hébergement, vers un nouveau bâtiment qui sera construit à proximité de l'Hôtel du Département.

Tous les mineurs qui sont pris en charge par le CDEF sont confiés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) qui organise les moyens nécessaires à l'accueil et à l'hébergement des enfants confiés, des femmes enceintes ou des familles. Le CDEF met en œuvre les missions du service de l'ASE qui sont notamment de : protéger ; soutenir sur le plan matériel, éducatif et psychologique ; répondre à

l'évolution des besoins et mettre en œuvre les orientations adaptées ; développer des actions de prévention et de soutien à la parentalité ; respecter les droits des personnes accueillies.

SERVICES AVEC HÉBERGEMENT

Le Service hébergement parents enfants (SHPE)

19 places réparties sur 9 appartements à Montauban permettent l'accueil et l'hébergement de femmes enceintes, de femmes ou d'hommes ou de jeunes couples avec enfant(s). Le plus souvent ce sont des femmes, avec des jeunes enfants, victimes de violences conjugales qui sont accueillies. Mais dans tous les cas, il s'agit de personnes autonomes ayant besoin d'un soutien à la parentalité qui sont suivies par une équipe d'éducateurs et de psychologues. À l'issue du séjour, les personnes accueillies peuvent bénéficier de la prestation Accompagnement éducatif et social de transition. Cette transition s'inscrit dans la poursuite de l'accompagnement vers une nouvelle orientation en facilitant le passage de relais aux travailleurs sociaux de secteur.

EN 2020 UN NOUVEAU BÂTIMENT PLUS ADAPTÉ POUR LE CDEF 2,3 M€

Pour répondre de façon optimale aux besoins des familles et des enfants, le Conseil départemental a pris la décision de construire un nouveau bâtiment qui regroupera l'ensemble des services administratifs et des services sans hébergement du Centre départemental de l'enfance et de la famille. Ce bâtiment, qui sera construit rue Jeanne d'Arc à proximité de l'Hôtel du Département, fera une superficie de 670 m² sur deux niveaux et un sous-sol. La construction démarrera au début de l'été pour une durée d'environ 16 mois.



Le Service d'accueil des mineurs et jeunes majeurs (SAMM)

Destiné aux mineurs à partir de 6 ans, le SAMM accueille une majorité de pré-ados et d'adolescents faisant l'objet de mesures judiciaires ou administratives. Pendant leur séjour, d'une durée moyenne de 3 mois, ces jeunes sont accompagnés et évalués par une équipe pluridisciplinaire composée de maîtresses de maison, de veilleurs, de psychologues et d'éducateurs chargés de proposer une orientation. Deux assistants familiaux sont liés à ce service, permettant des accueils relais avec le SAMM et le SHPE si nécessaire. Le service propose aussi deux appartements, en semi-autonomie, pour des jeunes majeurs de moins de 21 ans qui ont un projet de réinsertion ou d'insertion sociale et/ou professionnelle.

SERVICES SANS HÉBERGEMENT

Le Service d'accompagnement à la famille (SAF)

Service destiné aux familles des jeunes mineurs et majeurs accueillis sur le SAMM, il maintient et optimise le lien parent/enfant en proposant un accueil et un accompagnement psycho-éducatif familial.

Le Service espace visite

Service permettant d'organiser dans un lieu neutre des visites entre parents et enfants ne pouvant pas avoir lieu à domicile, pour des enfants accueillis au CDEF ou adressés par l'ASE. Ces visites se déroulent en présence d'un tiers, éducateur ou psychologue.

Le Service accueil écoute et orientation (SAEO)

Permanence physique et téléphonique journalière permettant de répondre aux sollicitations de familles extérieures et des partenaires, il apporte une écoute et une orientation adaptées aux situations et permet d'anticiper ou poursuivre des accompagnements de plus longues durées.

La prestation « financement nuit d'hôtel »

Prestation proposant un accueil ponctuel (limité à une ou deux nuits) à des personnes (femmes enceintes, mère ou père avec enfant(s), jeunes parents, jeunes majeurs) confrontées à une situation d'urgence (mise à l'abri) mais ne nécessitant pas forcément un hébergement en centre d'accueil. L'accompagnement proposé est lié à l'élaboration d'un projet individualisé/personnalisé avec la personne accueillie, selon ses attentes et ses différents besoins.

Les services du CDEF répondent à un besoin fort de la population, se traduisant par un taux d'occupation des structures d'accueil très important. Les professionnels du CDEF restent bienveillants et à l'écoute des personnes qu'ils accueillent, afin d'optimiser la qualité de leur prise en charge.



MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

UN DEVOIR DE PROTECTION ET DE PRISE EN CHARGE

Depuis quelques années, le nombre de Mineurs non accompagnés (MNA) est en forte et constante augmentation en Tarn-et-Garonne comme dans tous les départements. Un défi relevé au quotidien par les services départementaux de la protection de l'enfance.

Un MNA est un mineur étranger, privé de façon temporaire ou définitive de la protection de sa famille. Cette définition s'applique aux enfants et adolescents qui quittent leur pays et qui se retrouvent en France, seuls, et le plus souvent sans ressource. Si ce phénomène n'est pas nouveau, le nombre de jeunes concernés s'est considérablement accru dans la période récente.

Aujourd'hui, même si un protocole conclu en 2013 entre l'État et l'Assemblée des départements de France et une circulaire de janvier 2016 clarifient et renforcent le rôle de l'État en matière d'évaluation de la minorité et de l'isolement ainsi que de la prise en charge (scolarisation, formation professionnelle, bilan de santé...), ce sont bien les départements qui sont principalement responsables de cette mission.

Et, plus précisément, ce sont les services de l'ASE qui assurent toutes les formalités d'accueil et de suivi de ces jeunes. En Tarn-et-Garonne, les MNA s'adressent au Pôle des solidarités humaines de Montauban pour débiter l'accueil provisoire d'urgence de cinq jours, durant lequel ils sont mis à l'abri et leur situation est évaluée. L'évaluation permet d'établir si les critères de minorité et d'isolement sont remplis, auquel cas le jeune est confié par la justice à l'ASE. À partir de là, il bénéficie du même accompagnement que celui offert à tous les enfants placés.



© François de La Serre SARL



POINT DE VUE

ENFANCE
NOTRE PRIORITÉ
JEUNESSE

” Enfance et famille : une stratégie à la hauteur des enjeux

Notre département connaît la plus forte croissance démographique de la région, après la métropole toulousaine. Il s'agit d'une population jeune, victime des aléas classiques de notre société : séparation, chômage, précarité. De fait, on note également une multiplication du nombre de familles monoparentales.

Ces caractéristiques conduisent à une sollicitation croissante des compétences du Conseil départemental. Cette démographie galopante nous conduit également à prévoir les besoins futurs, et à adapter les réponses faites aux familles. C'est ainsi que nous avons proposé un nouveau schéma départemental enfance/famille, adopté par le Conseil départemental courant 2018. Quelques priorités sont ressorties dans l'élaboration de ce schéma : la consolidation des missions de la protection maternelle et infantile, pivot important dans la prévention auprès des petits et des femmes enceintes, l'amélioration des liens entre les agents de terrain du Département et les établissements sociaux et médico-sociaux, le rapprochement avec le soin et notamment l'accompagnement pédopsychiatrique, la reconsidération des actions éducatives en milieu ouvert, la performance en matière de prévention et de placement, l'optimisation de l'accueil départemental d'urgence et de la prise en charge des mineurs non accompagnés avec les partenaires concernés.

Ce schéma trace notre feuille de route pour les 5 ans à venir. Un diagnostic approfondi a été réalisé en totale collaboration avec les différents intervenants, à partir de quoi notre stratégie a été définie pour faire face maintenant et plus tard à cet enjeu important qu'est la prise en charge des familles et des enfants afin que chacun puisse s'épanouir pour le mieux dans ce beau département.

MARYSE BAULU
Conseillère départementale
Présidente de la commission d'étude
solidarité, santé, action sociale,
handicap et logement



ASSISTANT FAMILIAL

LE CŒUR ET LES BRAS OUVERTS

Il arrive parfois, pour diverses raisons, qu'un enfant soit séparé de sa famille. Dans ce cas-là, l'enfant est « placé » soit dans un établissement adapté soit chez un assistant familial agréé. L'assistant familial forme avec les personnes résidant à son domicile une famille d'accueil ; il accueille chez lui, à temps complet ou en séquentiel, un ou plusieurs enfants qui lui sont confiés de façon temporaire par les services sociaux. Pour en savoir plus sur le métier d'assistant familial... rencontre avec l'une d'entre elles.

Lorsque Caroline Amat nous accueille chez elle, elle est en compagnie de Marie, une petite fille de 4 ans comme toutes les autres, sauf que Caroline, chez qui elle vit de façon permanente, n'est pas sa maman. En effet, peu après sa naissance, un juge a décidé qu'il était préférable pour elle d'être confiée à l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Marie a été placée chez Caroline, une des assistantes familiales agréées du département. À les voir toutes les deux, à vivre ensemble depuis quasiment la naissance de Marie, on se pose la question de la nature des liens qui les unissent. Caroline a accepté de répondre en précisant que chaque cas était différent : « **Lorsqu'on accueille un enfant il faut bien sûr être capable de lui donner de l'affection mais il faut aussi, c'est absolument nécessaire, être capable de garder une certaine distance. Je ne suis pas la mère des enfants que j'accueille, je le sais et ils le savent. Personne ne doit l'oublier parce qu'à un moment donné ils vont partir et, dans le meilleur des cas, retourner auprès de leurs vrais parents. Alors forcément que l'on s'attache et que la séparation peut être un déchirement.** »

DIFFICILE MAIS TELLEMENT ENRICHISSANT

Bien plus qu'un métier, un véritable projet de vie qui n'est pas facile tous les jours parce qu'il charrie énormément d'émotions auxquelles il faut être capable de répondre avec le plus de justesse et de professionnalisme possible. Alors qu'est-ce qui conduit à vouloir exercer cette profession ? « **J'ai toujours été attirée par le contact humain. Quand j'ai eu ma fille, j'ai décidé de devenir assistante maternelle. J'ai exercé pendant 5 ans mais il me manquait un peu plus de profondeur dans ma profession. Je me suis rapprochée de la PMI et j'ai entamé les démarches pour devenir assistante familiale. Agréée en 2012, j'ai obtenu le Diplôme d'État assistant familial, désormais obligatoire et j'ai suivi une formation de 300 heures sur deux ans. C'est important, on apprend beaucoup de choses.** »

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE INDISPENSABLE

Pour Caroline, les expériences se sont succédées depuis 2012 avec des enfants plus grands, une fratrie, des enfants pour lesquels il faut faire un relais temporaire... C'est différent à chaque fois et il faut s'adapter. Les problématiques ne sont jamais tout à fait les mêmes. Parfois on est confronté à la violence de ces enfants et il faut pouvoir accepter de renoncer, pour le bien de chacun. Mais, heureusement, les assistants familiaux font partie de l'équipe pluridisciplinaire de l'ASE et peuvent échanger régulièrement avec des professionnels, notamment avec des psychologues, pour évoquer leur situation : « **J'ai vraiment le sentiment de faire partie d'une équipe. En ce qui me concerne par exemple, la personne référente pour Marie (chaque enfant placé a**

un référent au sein de l'ASE) vient la voir tous les mois. Tous les mois on a également une journée de supervision où on se retrouve à l'ASE, avec d'autres assistants familiaux et un psychologue extérieur pour parler et échanger des expériences. C'est utile car cela nous permet de garder ou de retrouver la bonne distance avec « nos » enfants.

LE MÉTIER D'UNE VIE

Aujourd'hui, pour répondre à une demande plus forte, notamment avec l'arrivée de nombreux Mineurs non accompagnés il faut de plus en plus d'assistants familiaux mais, forcément, tout le monde ne peut pas faire ça, comme le confirme Caroline, même s'il est nécessaire que les assistants familiaux aient des profils

différents : « **Je crois qu'avant tout il faut avoir une bonne dose de bon sens, le sens de l'observation, une capacité à s'adapter et surtout savoir communiquer. Il faut aussi savoir garder ses distances, dans un sens comme dans l'autre, parce qu'on a tous été, à un moment ou à un autre, dépassé par une situation. Et bien sûr, il faut avoir quelque chose à donner, du temps, de l'écoute, de l'affection, de la tendresse, de la compréhension, de la solidité, selon les cas. Plus j'avance dans ce métier, plus il me plaît. J'ai trouvé ma voie !** » Et si Caroline s'épanouit dans son métier, cela ne peut être que favorable pour les enfants qu'elle accueille.

306 assistants familiaux
en Tarn-et-Garonne

656 places

18 agréments accordés en 2018



” Savoir garder la bonne distance avec les enfants qui nous sont confiés. ”



CAROLINE AMAT
ASSISTANTE FAMILIALE



ENFANCE
NOTRE PRIORITÉ
JEUNESSE

ÉDUCATION

INVESTIR POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Constructions, travaux, équipements innovants, environnement scolaire, restauration de qualité et soutien aux projets éducatifs : le Département de Tarn-et-Garonne met tout en œuvre pour faire du collège un lieu où il fait bon étudier et s'épanouir.

Rappelons que par sa politique d'aide aux communes, le Conseil départemental subventionne également les écoles primaires et cette année **près de 2 millions d'euros** figurent à ce titre au budget. Mais pour sa principale compétence qui est celle des collèges, en 2019, près de

32 millions d'euros d'investissement et de fonctionnement seront consacrés à l'ensemble des établissements du second degré, plaçant ainsi le Tarn-et-Garonne au-dessus de la moyenne nationale.

Au-delà de la compétence obligatoire, une politique volontariste d'aide :

200 000 €/an pour venir en **aide aux collégiens boursiers** et/ou internes

200 000 €/an consacrés aux **projets culturels ou sportifs**

300 000 €/an d'aide pour les **séjours linguistiques** et **classes de découvertes**, aide récemment revalorisée et ouverte à plus de familles, qui permet aux enfants de découvrir de nombreuses destinations à la mer ou à la montagne

240
agents du Conseil
départemental

17
collèges
publics

31,8 M€
en 2019 pour les
collèges

7
collèges
privés

LE 18^{ÈME} COLLÈGE SORT DE TERRE 12 M€

Les travaux pour le 18^{ème} collège public de Tarn-et-Garonne à Verdun-sur-Garonne ont débuté en début d'année. Cette construction dans le secteur où la démographie est de plus en plus forte permettra de soulager les collèges de Grisolles et de Labastide-Saint-Pierre qui ont déjà largement dépassé leur capacité optimale d'accueil. Dimensionné pour 600 élèves avec une possibilité d'extension à 800, ce nouveau collège sera construit selon une conception bioclimatique qui permettra d'assurer un meilleur confort et une réduction des consommations d'énergie. Le chantier d'environ 16 mois permettra au collège d'ouvrir ses portes pour une première rentrée en septembre 2020.

HANDICAP, + de 1 M€ DES TRANSPORTS ADAPTÉS

Pour les enfants suivant une scolarité en milieu ordinaire et dont le taux de handicap est reconnu à 80 %, et pour ceux qui sont en classe ULIS (Unité localisée d'intégration scolaire) avec un taux de handicap entre 50 et 79 %, le Conseil départemental a mis en place un moyen de transport adapté permettant leur déplacement quotidien domicile/établissement. À la rentrée 2018/2019, **225 enfants** ont bénéficié de ce dispositif et 23 familles ont eu droit à des remboursements.

DE PLAIN-PIED + de 3 M€ DANS L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Parce qu'il est convaincu que le numérique favorise les apprentissages et développe l'autonomie des élèves, depuis 2016 le Conseil départemental a investi plus de 3 millions d'euros dans les infrastructures réseaux, les serveurs et les équipements micro-informatiques pour que les collégiens bénéficient des meilleures conditions d'étude. La mise en œuvre d'un système de sauvegarde centralisé dans les 17 collèges publics a été réalisée au cours de ce premier trimestre. Le Département a également souhaité équiper tous les établissements de « classes mobiles informatiques » et en bornes WIFI.

« BIEN MANGER » DANS LES COLLÈGES

Instaurée en 2017, cette nouvelle politique traduit la volonté du Conseil départemental de favoriser l'approvisionnement et la consommation de denrées alimentaires de qualité et de proximité issues notamment de la production agricole tarn-et-garonnaise. Parce qu'une alimentation saine et équilibrée est favorable au bien-être et à la réussite scolaire, le Département porte **une attention particulière à l'éducation au goût et à l'équilibre alimentaire** au moyen de nombreuses actions auprès des collèges : appel à projets, convention avec les établissements pour inciter à l'achat des produits locaux, élaboration d'une charte « Bien manger au collège », mise en place de « salad'bars » pour favoriser la consommation de légumes et limiter le gaspillage alimentaire, opération « un fruit pour la récré » avec animations pédagogiques...



POINT DE VUE

Éducation : des moyens pour la réussite de tous !

L'éducation est un facteur clé de l'insertion dans l'emploi et plus largement de l'émancipation de chacun. C'est pourquoi, le Conseil départemental a érigé l'accès de tous aux savoirs en priorité de son action. La réalisation du collège de Verdun-sur-Garonne et du gymnase du collège Azaña, l'effort sans précédent pour l'équipement informatique et numérique des établissements, le renforcement des subventions allouées aux familles dont les enfants partent en classe de découverte, séjours linguistiques ou de loisirs, la mise en œuvre du programme « Bien manger en Tarn-et-Garonne » promouvant auprès des élèves une alimentation saine, locale, équilibrée et de qualité, la restructuration du Centre universitaire sont autant d'actions nouvelles. Celles-ci traduisent la ferme volonté du Conseil départemental de conférer à chaque jeune scolarisé en Tarn-et-Garonne les moyens de sa réussite.

MARIE-JOSÉ MAURIÈGE

1^{ère} Vice-Présidente du Conseil départemental

FAVORISER L'ACCÈS ET LA PRATIQUE SPORTIVE + de 3 M€ / AN

Le sport est bon pour l'équilibre ! Dépassement de soi, respect des règles et de l'autre, lien social, apprentissage du vivre ensemble... il contribue également à l'animation des territoires. Le Conseil départemental encourage la pratique sportive jusque dans les zones les plus rurales. Acteur incontournable de l'accompagnement du mouvement sportif pour tous, le Département subventionne les associations, les comités et les clubs en favorisant l'initiation et l'encadrement des jeunes, l'achat d'équipements, l'organisation de stages et d'événements sportifs et en apportant une attention particulière à la jeunesse. Le Conseil départemental soutient les associations qui durant l'été organisent des stages sportifs pour tous les enfants, et en particulier ceux qui accueillent des enfants issus de l'Aide sociale à l'enfance. Pour compléter cette offre, le Conseil départemental a entre autres instauré une politique scolaire forte et volontariste : le « savoir-nager » permet de faire bénéficier à tous les collégiens de 6^{ème}, publics et privés, des cours de natation, avec prise en charge des entrées piscines et des transports. Le Conseil départemental soutient les actions sportives des collèges pour former nos futurs champions de demain.



DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR LE GYMNASSE DU COLLÈGE AZAÑA 2 M€

Plus que quelques mois à patienter avant de pouvoir profiter du nouveau gymnase du collège Azaña. Les travaux vont bon train et les délais seront respectés pour une livraison du bâtiment à la fin du premier semestre. Et, dès la rentrée de septembre 2019, les collégiens d'Azaña disposeront enfin d'un équipement moderne et fonctionnel pour pratiquer les activités sportives qui rentrent dans le cadre de leur cursus scolaire.

20 # Tarn-et-Garonne



BASE DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE TOUT POUR APPRENDRE EN S'AMUSANT !

Véritable terrain de jeu des scolaires située à Saint-Nicolas-de-la-Grave, cette base propose également des projets éducatifs et pédagogiques tournés vers la jeunesse, ainsi que des actions sportives et de loisirs. Elle accueille donc de très nombreuses classes de découvertes (écoles, collèges et lycées) provenant à 90 % du département, pour des séjours de pratique sportive autour de l'eau, de la nature et des arts visuels. Elle accueille également des centres de loisirs et des groupes divers qui viennent profiter des équipements et d'un cadre naturel préservé. Tout est à disposition sur place : 1 salle de classe avec WiFi ; 1 foyer équipé de la télévision ; des vestiaires ; et pour l'hébergement, 1 collectif de 41 lits, 4 chalets de 11 lits ou encore le camping. Et les repas sont préparés sur place. Depuis plusieurs années, c'est à la base de loisirs que se déroulent aussi les journées du goût ; des centaines d'enfants des écoles sont accueillis par les agents du Laboratoire départemental et ceux de la Direction animation sportive et jeunesse pour leur proposer des activités ludiques et éducatives. C'est là aussi que les journées d'intégration des 6^{èmes} se déroulent avec des « Olympiades » qui leur sont réservées. Et on peut noter que nombre d'actions réalisées en faveur de l'Aide sociale à l'enfance ont lieu sur la base de Saint-Nicolas-de-la-Grave.

CLASSES DE DÉCOUVERTES PLUS DE SUBVENTIONS POUR PLUS D'ENFANTS !

Le Conseil départemental a récemment modifié sa politique concernant les classes de découvertes ainsi que les séjours éducatifs et linguistiques.



- ✓ De nouveaux centres de vacances ont été agréés par le Département à Valras-Plage, à la Grande-Motte et à Saint-Lary-Soulan, en plus de ceux de Saint-Nicolas-de-la-Grave, de Gènébrières, de Labenne-Océan, de Porté-Puymorens et de Saint-Antonin-Noble-Val.
- ✓ Les subventions accordées aux familles des enfants scolarisés dans les écoles et collèges publics et privés sont revalorisées de 20 %.
- ✓ Le barème des aides particulières aux élèves de familles en difficulté est revalorisé : le plafond des ressources est augmenté de 50 % et l'aide particulière est augmentée de 20 %.

Ces mesures concernent l'ensemble des enfants qui partent en classes de découverte, en séjours éducatifs ou linguistiques.

+ de 5 000 élèves / an



vous Département # 21 #



MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE ACTIVITÉS ET ANIMATIONS CIBLÉES POUR LA JEUNESSE

Véritable aide et appui pour toutes les bibliothèques et les lieux de lecture du département, la Médiathèque participe activement à la promotion et au développement de la lecture auprès des jeunes.

Pour les enfants, la Médiathèque départementale met à disposition des bibliothèques du territoire de nombreux supports d'animations tels que tapis de lecture, matériel d'exposition, malles-jeux ou tablettes numériques, et organise des manifestations dédiées à la jeunesse et notamment aux scolaires :

« Mois du film documentaire »

Une journée dans les collèges pour une projection/débat avec un intervenant pour animer la séance. Chaque année, en collaboration avec l'Espace des Augustins, une dizaine de projections de films sont également organisées pour les écoles et les collèges.

« MédiaTour »

Manifestation visant à promouvoir des groupes de musique de la scène locale et régionale dans les bibliothèques du département. Cette année à la Médiathèque de Saint-Nicolas-de-la-Grave, un concert spécialement dédié au jeune public avec le groupe Clap Swing est programmé le 22 mai prochain.

200 000 € / an
dont
61 000 € / an
pour l'acquisition
de livres et DVD
jeunesse

« Partir en Livre »

Opération nationale qui consiste à emmener les livres sur les lieux de vacances des jeunes. Les agents de la Médiathèque interviennent en juillet sur la base de loisirs du Tarn et de la Garonne (Saint-Nicolas-de-la-Grave) et à l'abbaye de Belleperche (Cordes-Tolosannes) pour faire découvrir de façon ludique aux enfants le plaisir de lire au moyen d'ateliers créatifs.

En 2018, la Médiathèque a proposé à l'Espace des Augustins une exposition de livres d'artistes accompagnée d'ateliers créatifs à destination des écoles et collèges, qui a accueilli plus de 500 enfants. Cette manifestation sera renouvelée cette année à l'abbaye de Belleperche. Enfin, parce que certains sont géographiquement éloignés des bibliothèques du département, la Médiathèque assure un service de bibliobus à destination de 24 dépôts écoles, mais aussi de certaines mairies, avec un passage 3 fois par an, afin que les plaisirs de la lecture puissent se déployer partout sur le territoire.

UNE PASSERELLE ENTRE ÉDUCATION ET ARCHIVES

Le service éducatif des Archives départementales de Tarn-et-Garonne a pour vocation de valoriser et diffuser le patrimoine écrit du département auprès du public scolaire.



1 049 élèves accueillis en 2018 aux Archives départementales dont 767 primaires et 282 collégiens.

Afin de sensibiliser les enfants, des visites des « Archives » sont organisées pour leur faire découvrir les magasins de conservation et les locaux habituellement interdits au public. C'est l'occasion de parler des différents métiers et de leur importance dans la transmission du patrimoine. Un parcours au sein du dépôt donne un aperçu de la quantité et de la variété des documents. Le service éducatif propose également en collaboration avec une enseignante de l'Éducation nationale, des séquences permettant de traiter un sujet du programme (Moyen Âge, Révolution, Première Guerre mondiale, Résistance...) et de découvrir l'histoire locale par l'observation et l'analyse de documents relatifs au département. À la demande des enseignants de tous niveaux, le service éducatif peut également travailler sur des sujets plus spécifiques dans le cadre d'un projet particulier. À ces séquences de travail sur documents, viennent s'ajouter des ateliers alliant histoire et activité manuelles. Ainsi nos historiens en herbe peuvent fabriquer des sceaux, s'initier à la calligraphie médiévale grâce à l'intervention

d'un calligraphe, réaliser du papier marbré... Grâce au site internet des Archives, les enseignants ont accès à certains documents mis en ligne ; ils peuvent également y trouver des propositions de prêt d'expositions, des expositions virtuelles.

Vers de nouveaux publics

Si les visites de classes de primaires et secondaires représentent la fréquentation la plus importante, une volonté de proposer des animations hors temps scolaire a vu le jour, et le Conseil départemental mène aujourd'hui une politique éducative et culturelle envers des publics de plus en plus variés. Ainsi, lors de vacances, certaines associations regroupant parents et enfants ont pu participer à une « visite découverte » des Archives et réaliser une activité manuelle. Un projet est en cours de réalisation pour 2019 : les enfants de cycle 3 et de collèges vont proposer une exposition d'affiches sur le thème de la paix. Cette exposition sera présentée courant mai à l'Hôtel du Département.



ENFANCE
NOTRE PRIORITÉ
JEUNESSE

Dès son ouverture, l'Espace des Augustins à Montauban a eu parmi ses missions culturelles la sensibilisation du jeune public aux arts sous toutes ses formes : cinéma, exposition, théâtre... C'est donc tout naturellement que collégiens, lycéens et élèves de primaires viennent très régulièrement dans ce lieu de culture pour découvrir, vibrer et s'émerveiller. La programmation élaborée aux Augustins, en collaboration avec la Direction des services départementaux de l'éducation nationale, et parfois en partenariat avec l'ADDA 82 (Association départementale pour le développement des arts) ou avec d'autres services du Département comme les Archives et la Médiathèque, a permis d'accueillir plus de 7 000 jeunes en 2018 !



Le Centre universitaire situé à Montauban offre aux jeunes bacheliers la possibilité de poursuivre des études supérieures en Tarn-et-Garonne. Le service « vie étudiante », composé d'une équipe dédiée, aide les étudiants à l'amélioration de leurs conditions de vie et d'études : informations relatives au logement, offres de jobs, aide financière d'urgence et tickets repas au restaurant universitaire pour ceux qui sont en situation de précarité, organisation des Journées portes ouvertes annuelles, appui financier pour les voyages pédagogiques. Un investissement de 13 millions d'euros d'ici 2020, par le Département, la Région, l'État et l'Union Européenne, sera consacré à la restructuration du centre universitaire afin que le site puisse accueillir de nouvelles formations comme l'Institut de formation des soins infirmiers (IFSI), des aides soignants (IFAS), de nouveaux effectifs de l'université Jean Jaurès.

Les formations dispensées au centre universitaire : Licence en « Droit, Économie, Gestion », Mention Droit ; Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) – Mention 1^{er} Degré, Master Ouverture professionnelle en milieu scolaire dans un cadre pluridisciplinaire et inter-degrés (OPMSPI) ; Licence Couleur Image Design, Licence ADST (Arts Design Sciences et Techniques), Masters Couleur Image Design (6 spécialités).

ABBAYE DE BELLEPERCHE LES JEUNES SONT CHEZ EUX

Ils sont près de 9 000 jeunes à venir chaque année, avec leurs accompagnateurs profiter des 4 espaces thématiques permanents (Abbaye, les Graffitis, La table est mise, La terre et le thé) et des expositions temporaires (1 à 3 par an) qui leur sont proposés. Que ce soit en temps scolaire, avec des ateliers, des visites découvertes et des visites commentées, ou hors temps scolaire avec par exemple les « mercredi de l'abbaye », les chasses au trésor ou « partir en livre », les enfants et les jeunes sont toujours bien accueillis à l'abbaye cistercienne. Et d'ailleurs de nombreuses animations leur sont entièrement dédiées lors des événements ou des spectacles qui s'y déroulent tels que : Festival Big Bang des arts, Festival Made In Asia, Journées Occitanes, Festival de la voix, Journées nationales de l'archéologie, Partir en livre, Les Médiévales de Belleperche.

9 000 enfants accueillis à l'abbaye / an



POINT DE VUE

” **Le Département au plus près des étudiants**

La restructuration du Centre universitaire permettra d'accueillir plus d'étudiants en Tarn-et-Garonne et d'enrichir l'offre de formations disponibles dans notre département pour les bacheliers. Il s'agit donc de faciliter l'accès du plus grand nombre à l'enseignement supérieur.

FRÉDÉRIQUE TURELLA-BAYOL ”

Conseillère départementale
Présidente de la commission d'étude éducation, enseignement supérieur, sport



TARN-ET-GARONNE

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL POUR UNE INSERTION RÉUSSIE

Au moment d'entrer dans l'âge adulte, les jeunes de 16 à 25 ans qui ont quitté le système scolaire, avec ou sans diplôme, et qui se retrouvent en difficulté pour s'insérer dans la vie active, trouvent à la Mission locale, l'appui, l'écoute et les conseils de professionnels qui s'appliquent à lever tous les freins à l'accès à l'emploi ou à la formation.

UN SERVICE DE PROXIMITÉ

Association délégataire de service public en charge de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes du département qui ne sont plus scolarisés, la Mission locale est présidée par délégation par Colette Jalaise, également Vice-Présidente du Conseil départemental. La structure emploie plus de 40 personnes qui couvrent l'ensemble du département. Les trois antennes, à Montauban, Castelsarrasin et Caussade, accueillent les jeunes du lundi au vendredi, et pour être au plus près des lieux d'habitation de ces jeunes, souvent peu mobiles, les conseiller(ère)s en insertion professionnelle assurent des permanences dans treize communes supplémentaires.

UNE OFFRE DIVERSIFIÉE POUR UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET PERSONNALISÉ

La Mission locale intervient dans trois domaines en particulier : la vie sociale (aides diverses afin d'acquérir l'autonomie nécessaire), la formation (orientation vers des formations qui permettront de répondre de façon plus efficace aux nécessités du marché du travail), et l'aide à la recherche d'emploi ou la mise en emploi direct (au travers de contrats spécifiques). Pour conduire les jeunes vers l'emploi, les conseillers en insertion professionnelle ne se contentent pas de leur présenter des offres. Ils s'attachent aussi à leur apprendre à maîtriser les codes sociaux, à développer leurs atouts, à valoriser leurs compétences, les accompagnent et les préparent, par exemple avec des simulations d'entretien d'embauche. Souvent et au besoin, il peuvent aussi les aider dans l'obtention d'un logement, en les informant et en leur donnant accès à leurs propres droits. Depuis un peu plus d'un an, un psychologue intervient 3 demi-journées par semaine à la Mission locale ; servant à la fois de relais pour les conseillers et de point d'ancrage pour certains jeunes qui peuvent évoquer avec lui des problématiques personnelles particulières. Plus ancien, l'atelier multimédia a été mis en place pour réduire la fracture numérique qui frappe certains. Une diététicienne intervient également régulièrement autour d'un



petit-déjeuner pour sensibiliser les jeunes sur la nécessité de bien manger et également sur l'intérêt de l'activité physique. Enfin, la Mission locale propose la Garantie jeunes à ceux qui, en situation de précarité, ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude. Cet accompagnement se fait sur 12 mois avec comme objectif l'accès à l'emploi ou à la formation et est assorti d'une aide financière. C'est donc un accompagnement global qui est apporté par la Mission locale et qui se décline selon les cas et les besoins des jeunes. Un service à la carte qui n'en laisse aucun sur le bord de la route.

Renseignements :

www.missionlocale82.org
N° unique : 05 31 78 00 00



POINT DE VUE

” *Chaque année, le Conseil départemental octroie une subvention de plus de 220 000 € à la Mission locale. Objectif : donner leur chance à tous les jeunes, quel que soit leur parcours, et leur permettre de s'insérer dans et par l'emploi. Pour cela, il est notamment nécessaire de les informer sur leurs droits tout en se montrant très clair sur leurs devoirs. C'est ce à quoi s'emploie la Mission locale au quotidien.* ”

COLETTE JALAISE

7^{ème} Vice-Présidente du Conseil départemental
Vice-Présidente déléguée à la Mission locale



LES SAPEURS-POMPIERS FORMENT LA JEUNESSE !

Les sapeurs-pompiers professionnels comme volontaires œuvrent auprès des jeunes Tarn-et-Garonnais afin de les sensibiliser à la sécurité civile.



177 jeunes sapeurs-pompiers accueillis en formation en 2017/18 sur 11 pôles et à l'école des Apprentis d'Auteuil à Durfort-Lacapelette.

LES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Placée sous la responsabilité du Service départemental d'incendie et de secours et dispensée par l'Union départementale des sapeurs-pompiers, une formation de quatre années est proposée aux adolescents de 13 à 18 ans avec possibilité d'intégration en fin de cursus dans les centres de secours de proximité. Les jeunes sapeurs-pompiers sont alors initiés aux différentes techniques et aux bases du métier. Deux tiers d'entre eux vont au bout de la 4^{ème} année, décrochent leur brevet et deviennent sapeur-pompier volontaire.

LES CADETS DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Ce dispositif s'adresse aux collégiens de 5^{ème} et de 4^{ème}. Il s'agit d'une démarche qui doit être volontaire réciproquement de la part de l'encadrement du collège et des jeunes s'inscrivant à cette formation. Un programme de 15 séances de 1h30 chacune permet de découvrir les activités de la sécurité civile et d'aboutir au niveau 1 Prévention et secours civiques (PSC1). Les cadettes et les cadets de la sécurité civile sont ainsi sensibilisés aux comportements de prévention. Cette année, deux établissements sont concernés par cette formation, le collège Azaña à Montauban et le collège Darasse à Causade. C'est d'ailleurs dans ce dernier que cette formation a démontré récemment tout son intérêt lorsqu'un cadet est intervenu auprès d'un de ses camarades à la cantine pour, tout simplement, lui sauver la vie !

DES GESTES QUI SAUVENT

Un partenariat est établi entre l'Union départementale des sapeurs-pompiers et les collèges du département pour la formation des élèves de 3^{ème} au PSC1. Cette formation aboutit à la délivrance d'un diplôme qui sanctionne la capacité à prodiguer les gestes de premiers secours et à avoir les bons réflexes qui peuvent parfois sauver des vies. En 2018, 1 000 collégiens du département ont bénéficié de ce dispositif.



✓ **les personnes dont les ressources sont légèrement supérieures** au plafond de la CMU-C peuvent bénéficier d'une aide au financement de leur couverture maladie complémentaire. L'aide est accordée à chaque membre du foyer et son montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire. Elle est de **550 € pour les plus de 60 ans**. Pour connaître le fonctionnement de l'ACS, savoir si vous pouvez en bénéficier et constituer le dossier de demande, rendez-vous également sur le site : ameli.fr

EXPRESSION DES GROUPES POLITIQUES

Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, dans le cadre de la loi sur la démocratie de proximité, donne la parole aux différents groupes de l'Assemblée départementale. Ces groupes politiques s'expriment librement. Les textes n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs (art. 68 du règlement intérieur).

Groupe des Radicaux Républicains et Apparentés

En ce début d'année 2019, vient l'heure du bilan de 3 années de gestion de la nouvelle majorité.

Les chiffres sont vérifiables dans les rapports présentés au Conseil Départemental ou sur le site de la D.G.C.L..

Quatre constats :

- une hausse de l'endettement 208,4 M€ au 1 janvier 2015 pour 210,4 M€ au 1 janvier 2018 ;
- un effondrement des investissements 2013 : 97 € HT - 2014 : 94 € HT - 2015 : 78 € HT - 2016 : 72 € HT - 2017 : 70 € HT
- des dépenses à caractère général (102 € HT) nettement au-dessus de la moyenne (69 €/HT) soit + 48 % en 2017
- un taux de foncier bâti maintenu à son niveau de 2012 malgré un accroissement des bases d'impositions et l'explosion du produit des droits de mutation (20,7 M€ en 2014 pour 30 M€ en 2018).

L'inquiétude des élus du groupe se porte sur les difficultés de l'exécutif départemental à concrétiser les projets votés avec des restes à réaliser qui dépasseront au 31 décembre 2018 les 40 M€ (41,3 M€). Sur 2015-2017 ce sont 56,6 M€ d'investissements qui auront été constatés en dépenses. On est loin des 120 M€ annoncés par ailleurs.

Lors du dernier Tarn-et-Garonne Magazine, le groupe majoritaire parle « d'un cap, de sérieux et de sincérité », nous ne le constatons pas dans le bilan 2015-2017.

Jean-Michel Baylet, Jean-Luc Deprince, José Gonzalez, Christiane Le Corre, Marie-Claude Nègre, Denis Roger, Michel Weill.

Groupe Socialistes et Apparentés

Les Orientations Budgétaires traduisent un manque d'ambition pour l'avenir du Tarn-et-Garonne, département pourtant en difficulté. Aucun projet innovant, aucune vision pour un développement territorial équilibré.

Pourquoi un rejet sans appel des propositions que nous portons en matière d'investissement dans les collèges du département ? Régulièrement nous demandons la création de salles sportives indispensables pour la pratique correcte de l'éducation physique par nos collégiens, nos jeunes. Le Tarn-et-Garonne investit moins de 20 euros par habitants et par an dans les collèges contre 32 euros en moyenne nationale...

D'autant qu'il reste dans les caisses du département en fin d'année, 41 millions d'euros pour des investissements, validés et pourtant non dépensés ? L'argent est fait pour être investi au profit des Tarn-et-Garonnais. Cet argent est le votre.

Nous regrettons les réunions « ultra rapides » qui n'ont pour but que d'évincer l'opposition, tout comme la décision de donner les pleins pouvoirs au Président pour signer les marchés de travaux de moins de 5,5 millions d'euros (autant dire tous).

Nous restons vigilants et attentifs sur le sort réservé au personnel, au centre de vacances de Mimizan, aux politiques sociales et culturelles...

Catherine Bourdoncle-Larnaudie, Ghislain Descazeaux, Liliane Morvan, Dominique Sardeing-Rodriguez.

Groupe « Mobilisés pour le Tarn-et-Garonne »

Un budget responsable et ambitieux

Dès le début du mandat, la majorité s'est fixée un cap alliant recherche d'ambition et souci de responsabilité, l'objectif étant de maintenir un haut niveau d'investissements tout en désendettant la collectivité.

Aujourd'hui, il apparaît que ces engagements seront tenus.

Ainsi, au regard des multiples projets engagés, parmi lesquels on peut citer les constructions du collège de Verdun-sur-Garonne, du gymnase du collège Azaña et du nouveau Centre départemental de l'enfance et de la famille, la rénovation des casernes de pompiers ou encore le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire, le volume d'investissements sur le mandat équivaldra à celui de la période précédente, soit plus de 40 M€ par an en moyenne. Dans le même temps, la dynamique de désendettement amorcée en 2015 s'accélère, avec une dette nette en baisse de près de 7 M€ de 2015 à 2019.

Des résultats d'ores et déjà tangibles obtenus, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans augmentation d'impôts et malgré un manque à gagner de près de 10 M€ par an résultant de la baisse massive entre 2014 et 2017 des dotations de l'État perçues par le Département.

Christian Astruc, Maryse Baulu, Jérôme Beg, Jean-Claude Bertelli, Jean-Philippe Bésiers, Véronique Cabos, Véronique Colombié, Francine Debiais, Gérard Hébrard, Jean-Michel Henryot, Colette Jalaise, Pierre Mardegan, Marie-José Mauriège, Véronique Riols, Frédérique Turella-Bayol, Léopold Vigié.

POINT DE VUE



11 minutes... c'est le délai moyen d'intervention d'un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) en France. 11 minutes... c'est aussi le temps pour mettre en œuvre des gestes qui sauvent dans l'attente de l'arrivée des secours ! Les jeunes sapeurs-pompiers volontaires et les cadets de la Sécurité

Civile représentent un socle essentiel pour l'apprentissage de ces gestes, car on sait, par expérience, qu'ils entraînent souvent, dans cette démarche de formation, leurs parents. Les attentats terroristes de Montauban et de Toulouse en 2012 et de Paris en 2015 sont là pour nous rappeler que l'apprentissage de ces gestes doit représenter une démarche citoyenne pour sauver des vies. Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, en plus de leur mission, participent à cette formation. Le Conseil départemental et les communes du Tarn-et-Garonne contribuent financièrement au fonctionnement du SDIS 82. La ville de Montauban, chef-lieu du département, devrait être "leader" dans le domaine du développement et du renforcement du volontariat des sapeurs-pompiers.

PIERRE MARDEGAN

2^{ème} Vice-Président du Conseil départemental
1^{er} Vice-Président du Conseil d'administration du SDIS

À SAVOIR...

PERSONNES ÂGÉES : LES AIDES DE L'ASSURANCE MALADIE

Les personnes âgées disposant de faibles ressources peuvent bénéficier d'aides pour les aider au niveau de leurs dépenses de santé. Deux dispositifs sont à leur disposition : la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS).

✓ La CMU-C est une **protection complémentaire entièrement gratuite** qui permet de prendre en charge à 100 % les soins des bénéficiaires, sans avance de frais, y compris la part non remboursée de la sécurité sociale et le forfait journalier hospitalier. **Son attribution est fonction du revenu fiscal de référence du foyer : 8 951 € maximum pour 1 personne seule ou 13 426 € pour un couple.** Pour en savoir plus sur les conditions à remplir ou sur le dossier de demande, rendez-vous sur le site de l'assurance maladie : ameli.fr

Votre Département Mag 100% numérique.



emag.ledepartement82.fr

